

**Actions illustrant différentes formes de financement et d'accompagnement
bancaire traditionnel du secteur de la défense**

Pour financer les entreprises européennes et françaises de la défense, les banques mobilisent leur bilan notamment les dépôts, les fonds levés sur les marchés, et des ressources spécifiques.

Par exemple, BPCE a été la première institution financière européenne à émettre le 28 août 2025, un « European Defence bond » réalisé par une institution financière en Europe. Ces titres de dette ont vocation à financer les entreprises de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD). De plus, BPCE, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), alloue 300 M€ pour augmenter les financements accordés par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne aux entreprises de la Base Industrielle et Technologique de Défense. Cette opération avec la BEI est la deuxième en Europe dans le cadre de son enveloppe de 3 Mds€ consacrée aux PME européennes actives dans la sécurité et la défense.

BNP Paribas a également lancé en octobre 2025 une émission inaugurale de son EU Sovereignty Bond, qui permet de diriger le capital vers des secteurs stratégiques en matière de souveraineté européenne (aéronautique et défense, infrastructure, industries et technologies critiques), selon les grandes directions données par le rapport Draghi.

Le Groupe Crédit Agricole a, pour sa part, publié son European Defense Financing Framework. Ce document met le Crédit Agricole en position d'émettre sur le marché obligataire des titres dont le produit pourra être dirigé vers le financement des acteurs européens du secteur Défense.

Au-delà des concours bancaires classiques, c'est-à-dire des prêts, engagements hors-bilan, crédits export, etc. les banques françaises se mobilisent également pour le haut de bilan des entreprises de la BITD.

Les banques françaises participent aussi au renforcement en fonds propres des entreprises de défense afin de consolider leur structure financière ce qui est nécessaire pour accompagner leur croissance.

○ **Les investissements directs des banques**

Les banques investissent pour accompagner leurs clients PME et ETI, mais elles le font pour des montants plus faibles que via les concours bancaires classiques car un euro investi en actions coûte de l'ordre de cinq fois plus cher en fonds propres qu'un euro prêté

sous forme de crédit classique. Au 30 juin 2025, les investissements directs des banques dans les PME du secteur de la défense s'élevaient à plus de 500 M€.

Par exemple, le Groupe Crédit Agricole accompagne en capital des PME et ETI et participe à quatre fonds précurseurs sur la thématique défense : Weinberg Eirené et les trois fonds aéronautique et cybersécurité gérés par Tikehau.

BNPP Développement, filiale de BNPP et investisseur en fonds propres dans de nombreuses entreprises de la BITD, a récemment investi dans le Fonds Innovation Défense de Bpifrance ainsi que dans les fonds Weinberg Eirené, le fonds Ciclad SVP ou encore le fonds n°2 de France Nucléaire.

Société Générale Capital Partenaires, filiale du groupe bancaire Société Générale, comme les structures en Equity du Groupe BPCE ont également renforcé leurs investissements au capital de PME et d'ETI de la BITD.

- ***Les investissements canalisés par les groupes bancaires pour compte de tiers***

Les banques françaises permettent également de canaliser l'épargne que leurs filiales gèrent pour le compte de tiers vers le secteur de la défense. Récemment, elles ont créé plusieurs véhicules d'investissement dans ce secteur.

Par exemple, Société Générale Assurances, aux côtés de CNP Assurances et du groupe CARAC, a noué un partenariat avec Tikehau Capital pour lancer le fonds Tikehau Défense et Sécurité. Ce fonds de capital investissement est consacré aux secteurs stratégiques de la défense, de la cybersécurité et de la sécurité européenne. Il est accessible en unités de compte au sein des contrats d'assurance vie et d'épargne retraite des trois assureurs-distributeurs dans un premier temps.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Groupe Crédit Mutuel), via sa filiale de gestion d'actifs CM-AM, a lancé le 12 décembre un fonds actions cotés « souveraineté » : CM-AM Souveraineté Européenne. Ce fonds vise à investir dans des entreprises ou secteurs qui contribuent à renforcer la souveraineté européenne. Est également en cours de levée, un fonds de capital développement NEWALPHA ALLSTRAT DEFENSE I spécialisé sur le secteur de la défense et dédié aux PME ETI innovantes de la BITD.

BNP Paribas a élargi son offre sur la thématique Défense auprès de ses clients institutionnels et particuliers avec le lancement de fonds thématiques comme le fonds indiciel « BNPP Easy Europe Defense », le fonds « BNPP Europe Strategic Autonomy » et le fonds à formule « Athena Prestige Europe Aerospace & Defense ». L'offre est également ouverte aux activités d'assurance et de banque privée qui a ainsi créé un mandat « Offensif-option Souveraineté Européenne ».

Amundi, filiale du Crédit Agricole, a lancé deux ETF en lien avec le secteur de la Défense. Le premier réplique l'indice Stoxx Europe Total Market Defense Capped. Cet indice sélectionne des entreprises européennes du secteur « aérospatial et défense ». Le second, l'Amundi European Strategic Autonomy Ucits ETF, est en cours d'élaboration.

Le Groupe BPCE, via sa filiale VEGA Investment Solutions, dispose d'un Fonds sur la thématique de la souveraineté européenne, « VEGA Europe Autonomie ». Outre la base industrielle et technologique de défense (BITD) et l'aéronautique, le fonds cible également six autres thématiques qui participent à l'autonomie européenne. BPCE Assurances se mobilise également en soutien du secteur de la Défense.

Bpifrance a lancé son fonds "Bpifrance Défense". Le nouveau véhicule vise à collecter environ 450 M€. Les particuliers peuvent y investir depuis mi-octobre indirectement pour des tickets d'un minimum de 500€. Le fonds doit investir dans plus de 500 entreprises non cotées françaises et européennes "dont l'activité est stratégique pour la souveraineté technologique, avec une ambition renforcée dans le secteur de la défense". Plusieurs banques françaises ont investi dans ce fonds pour compte propre ou via leur gestion pour compte de tiers.

De nouveaux produits dans le bilan des banques elles-mêmes.

Par exemple, sur le financement court-terme des PME et ETI de la BITD, Crédit Mutuel Arkéa (Groupe Crédit Mutuel) et Bpifrance ont lancé l'« Avance Défense + ». Avec une enveloppe de 500 M€ financée à parts égales, ce dispositif offre aux donneurs d'ordres la possibilité de régler leurs fournisseurs par anticipation grâce à un crédit de trésorerie dédié. Les PME et ETI sous-traitantes de la BITD peuvent ainsi transformer plus rapidement leurs factures en trésorerie pour financer leur besoin en fonds de roulement.

Promouvoir le financement au-delà des chiffres

Les banques françaises ont actualisé leurs politiques de crédit afin de renforcer la lisibilité et l'efficacité de leur action. En effet, même s'ils financent de longue date la base industrielle et technologique de Défense (BITD), plusieurs établissements ont fait évoluer leur politique de risques afin de valoriser cette activité et de lever les éventuelles ambiguïtés quant aux matériels financés. Tous ont supprimé le vocable des armes « controversées » pour préciser que seules les « armes interdites » au sens des traités signés et ratifiés par la République française étaient exclues de leur financement.

Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche européenne dans laquelle la FBF est motrice. Les banques françaises ont ainsi contribué à la position officielle de la [Fédération bancaire européenne sur le financement du secteur de la défense](#) qui comportent des avancées à saluer. Cette position rappelle le rôle stratégique du secteur

bancaire pour soutenir l'autonomie européenne, l'accès au financement des PME de la défense et l'importance de clarifier le cadre applicable, notamment sur les armes interdites.

Promouvoir la Défense au-delà du financement

Par ailleurs, les six principaux groupes bancaires français soutiennent leurs collaboratrices et collaborateurs de la réserve opérationnelle et ont signé le manifeste ProMilès.

La plupart des six principaux groupes bancaires français a signé une convention avec le ministère des Armées ou intégré dans leurs accords internes un soutien à la réserve opérationnelle qui permet aux salariés réservistes de bénéficier entre 10 et 20 jours d'absence rémunérée afin d'assurer leurs missions au sein de la réserve opérationnelle. Plusieurs banques ont complété cette démarche en modifiant le contrat de prévoyance des collaborateurs pour couvrir les dommages survenus dans le cadre d'une activité de réserve.

Plusieurs banques françaises ont signé le Manifeste ProMilès dont l'objectif est de rapprocher les entreprises du territoire en les associant au tissu militaire local pour faire émerger des partenariats et participer au développement de la cohésion nationale. Ce manifeste implique, par exemple, pour l'entreprise, l'engagement de mieux faire connaître le ministère des Armées et de favoriser les échanges avec les unités militaires de son environnement ou d'apporter son soutien aux personnels d'active et de réserve, blessés, anciens militaires, ainsi que leurs conjoints.